

# ANNEXE

## Familles politiques européennes vs. familles nationales

Ce document vous permet d'imprimer facilement les différents éléments dont vous aurez besoin pour organiser l'activité.

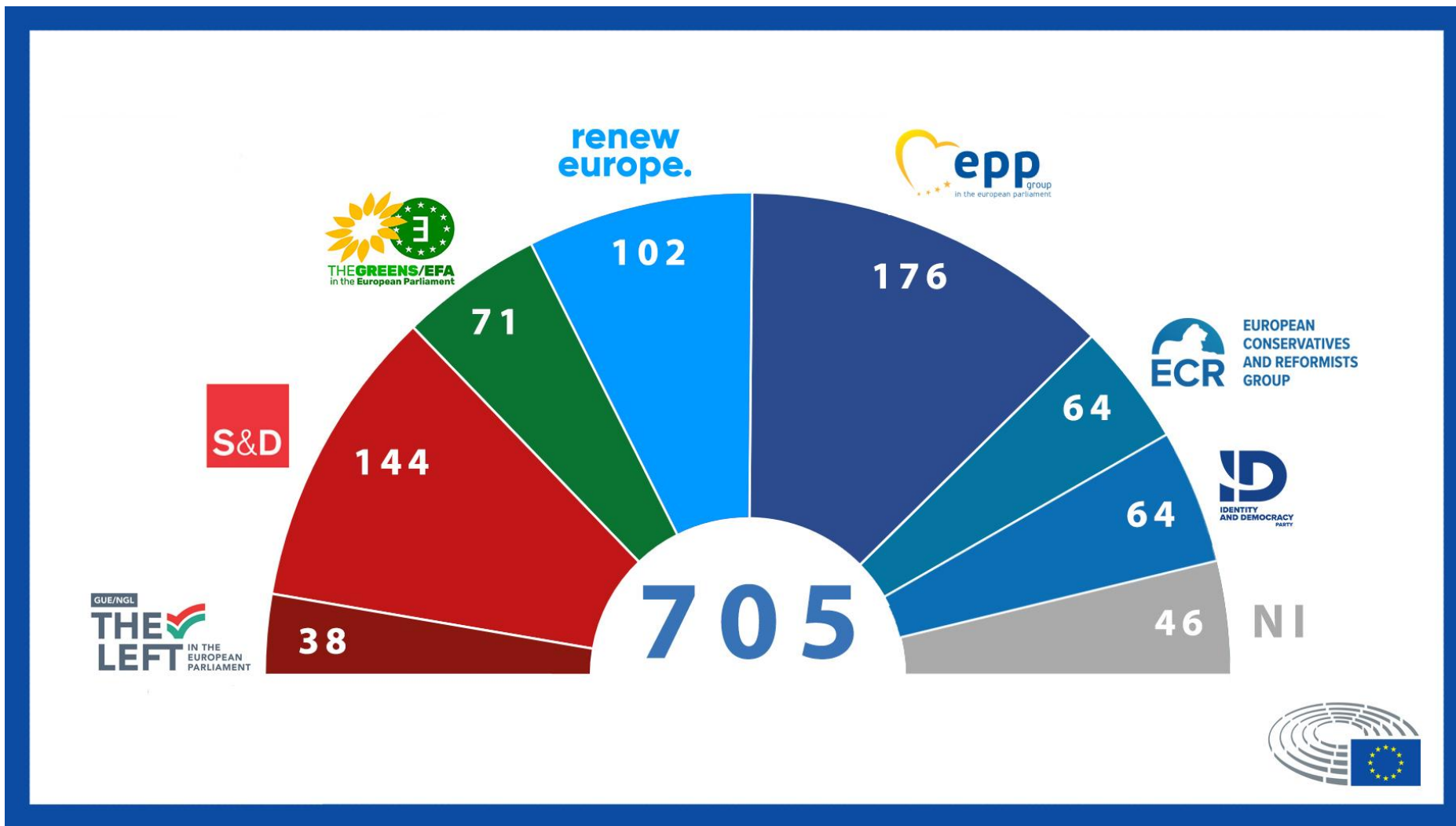
### Séance 1 :

- Liste des groupes politiques présents au Parlement européen
- Tableau d'exercice à remplir par les participant-es
- Corrigé du tableau d'exercice

### Séance 2 :

- Extrait d'un article de journal évoquant les débats en Europe sur les emballages et déchets d'emballages
- Tableau de résultat des votes des [parlementaires européens](#) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages
- Corrigé des réponses attendues aux questions relatives aux articles de presse et au tableau

## Liste des groupes politiques présents au Parlement européen



## Tableau d'exercice

Groupe politique européen	Nombre total de membres	Parti(s) politique(s) français associé(s) au groupe	Nombre de députés français	Tendance idéologique	Europhile ou Eurosceptique* ?
Identité et démocratie (ID)					
Conservateurs et réformistes européens (ECR)					
Renew Europe					
Parti Populaire Européen (PPE)					
Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)					
La Gauche (GUE)					
Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D)					
Non Inscrits (NI)					

Nombre total d'eurodéputés : \_\_\_\_\_

Nombre total d'eurodéputés français : \_\_\_\_\_

\* **Europhile** = Partisan d'une plus grande intégration politique et économique de l'Europe. **Eurosceptique** = Personne qui doute de la viabilité ou de l'utilité de la construction de l'Union européenne.

## Corrigé du tableau d'exercice

Groupe politique européen	Nombre total de membres	Parti(s) politique(s) français associé(s) au groupe	Nombre de députés français	Tendance idéologique	Europhile ou Eurosceptique* ?
Identité et démocratie	64	- La droite populaire - Le Rassemblement national	18	- Nationalisme - Euroscepticisme - Populisme	Eurosceptique (Rejet de la supranationalité)
Conservateurs et réformistes européens	64	/	0	- Libéralisme - Conservatisme - Anti-fédéralisme	Eurosceptique (mais pas de volonté de quitter l'UE)
Renew Europe	102	- Renaissance - Mouvement démocrate (MoDem) - Parti Radical - Horizon	23	- Libéralisme - Fédéralisme européen	Europhile
Parti Populaire Européen	176	Les Républicains	8	- Libéralisme - Conservatisme	Europhile
Verts/Alliance libre européenne	71	Europe Ecologie Les Verts	12	- Ecologie politique (transformation du modèle économique et social actuel pour prendre en compte les enjeux écologiques) - Régionalisme - Fédéralisme européen	Europhile
La Gauche	38	- La France insoumise	6	- Socialisme démocratique	Eurosceptique (opposition à la construction européenne actuelle tout en

		- Gauche républicaine et socialiste - Parti communiste		- Anti-capitalisme - Communisme	se disant attaché à la construction européenne)
Alliance progressiste des socialistes et démocrates	144	- Parti socialiste - Génération.s	13	- Social-démocratie (forme réformiste du socialisme = acceptation de l'économie de marché) - Progressisme	Europhile
Non Inscrits	46	- Reconquête - Rassemblement national	5	NB : les députés non inscrits sont principalement issus de partis d'extrême-droite	Eurosceptique

Nombre total d'eurodéputés : **705**

Nombre total d'eurodéputés français : **79**

## Extrait de deux articles du journal Le Monde

# ***Les eurodéputés français au secours de la boîte de camembert***

***Les députés européens doivent débattre, mardi 21 novembre, de l'épineuse proposition de règlement sur les emballages présentée fin 2022 par la Commission, avant de voter sur son contenu, mercredi.***

***Par [Virginie Malingre](#), publié le 21 novembre 2023***

Durant la campagne pour le Brexit, en 2016, le conservateur britannique Boris Johnson adorait railler la législation européenne qui, assurait-il, très largement à tort, interdirait les bananes « courbes » et les régimes de plus de trois bananes. En France, au même moment, l'ex-président de la République, Nicolas Sarkozy, dénonçait, lui aussi, cette Europe technocratique qui s'attache à réglementer la « courbe » du concombre, en référence à une réglementation qui avait pourtant été abandonnée en juillet 2009.

A quelques mois des élections européennes, prévues le 9 juin 2024 en France, il s'en est fallu de peu que l'Union européenne (UE) donne du grain à moudre à ceux qui vilipendent les excès de normes produites à Bruxelles. La proposition de règlement sur les emballages, que la Commission a présentée en novembre 2022 et qui impose notamment des objectifs de recyclage, avait en effet pour conséquence directe de menacer les boîtes de camembert en bois. « *Si on a envie de caricaturer l'Europe avant les élections, on commence à embêter les producteurs de camembert et leur emballage en bois... Ça fait bondir tout le monde !* », a commenté la secrétaire d'Etat chargée de l'Europe, Laurence Boone, la semaine du 13 novembre.

« *C'est un oubli de la Commission, un trou dans la raquette de ce texte* », et en aucun cas une volonté de s'en prendre aux boîtes de camembert, de gorgonzola, de Mont d'Or ou encore aux bourriches d'huîtres et autres barquettes de fraises, a insisté ces derniers jours le macroniste Pascal Canfin, président de la commission environnement du Parlement européen. Ce que confirme l'exécutif communautaire : « *Il y a des discussions en cours pour accommoder la question particulière du camembert* », affirme l'un de ses porte-parole.

## « Boîte de Pandore »

Alors que les eurodéputés doivent débattre du texte incriminé à Strasbourg, mardi 21 novembre, avant de voter sur son contenu le lendemain, les élus français se sont largement mobilisés pour corriger le tir. Chez les libéraux de Renew, ils ont inspiré un amendement qui demande à la Commission de faire une proposition, d'ici à 2028, pour les emballages en bois et en cire (comme le Babybel), qui, compte tenu des faibles volumes en jeu, ne disposent pas, aujourd'hui, de filière de recyclage spécifique.

Cet amendement « *devrait recevoir une large majorité* », juge M. Canfin, qui ne voulait pas demander de dérogation au futur règlement européen, afin de ne pas en affaiblir la portée et « *ouvrir la boîte de Pandore* » à tous les secteurs qui pourraient vouloir échapper aux nouvelles règles. Les eurodéputés LR François-Xavier Bellamy et Arnaud Danjean tout comme l'élue RN Catherine Griset, qui sont en revanche très critiques du texte de la Commission et demandent de nombreuses dérogations, ont, pour leur part, réclamé que les emballages en bois en soient purement et simplement exonérés.

In fine, conclut un proche des négociations, « *la philosophie de l'amendement Renew devrait être retenue* ». Du côté des Etats membres, qui devraient arrêter leur position sur le projet de règlement sur les emballages le 18 décembre, avant que des négociations avec le Parlement européen s'engagent, on aura à cœur d'éviter que la polémique sur les boîtes de camembert rebondisse. Mais, à n'en pas douter, la séquence sera largement caricaturée lors de la campagne des élections européennes.



# ***Emballages : malgré un lobbying de grande ampleur, le Parlement européen choisit d'encadrer les usages***

*Alors que les déchets d'emballage ne cessent d'augmenter au sein de l'Union européenne, la future réglementation doit permettre d'enclencher le mouvement inverse et de les faire baisser de 10 % d'ici à 2035.*

**Par [Virginie Malingre](#), publié le 23 novembre 2023**

Rarement un texte européen aura fait l'objet de tant de lobbying. Des groupes papetiers aux acteurs de la restauration rapide, des producteurs de bière, de vin ou de parfums aux spécialistes des dosettes de sucre ou de ketchup, des acteurs du colis aux utilisateurs de gobelets de café, de la grande distribution à l'hôtellerie, ils se sont largement mobilisés pour peser sur la proposition de règlement de la Commission visant à réduire les déchets liés aux emballages. Ici ou là, leur acharnement a payé, mais il n'a pas permis de vider de sa substance le projet législatif, qui a été adopté au Parlement européen mercredi 22 novembre.

Alors que les déchets d'emballage ne cessent d'augmenter – avec près de 190 kilogrammes par habitant en 2021 –, ce texte doit permettre d'enclencher le mouvement inverse et de les faire baisser de 10 % d'ici à 2035. « *Le changement de logique au cœur de cette régulation a été sauvé* », affirme Pascal Canfin, le président (Renew) de la commission environnement du Parlement européen.

La future réglementation impose aux emballages d'être recyclables d'ici à 2030 et recyclés d'ici à 2035. Seuls les secteurs des boîtes en bois, pour le camembert, les bourriches d'huîtres ou encore les barquettes de fraises, et des enveloppes en cire (Babybel) y échappent. A l'approche des élections européennes – elles se tiendront en juin 2024 –, le législateur a préféré éviter de créer une polémique qui aurait nourri les arguments de ceux qui critiquent la bureaucratie excessive de Bruxelles. D'autant que ces exceptions représentent une part infime d'un secteur de 350 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an.

## Après négociations

Le recyclage « *ne suffira pas* », a lancé le commissaire à l'environnement, Virginijus Sinkevičius, mercredi. Avant de poursuivre : « *Il nous faut aussi nous préoccuper de la réutilisation et interdire les emballages qui ne sont pas nécessaires.* » Le texte adopté le 22 novembre prévoit de nombreuses dispositions en ce sens, mais une série d'amendements en a réduit l'ambition. « *L'agro-industrie, McDonald's et Lactalis en tête, s'est battue d'arrache-pied pour affaiblir les ambitions portées par ce règlement* », regrette notamment l'eurodéputée (Verts) Marie Toussaint.

Il fixe des obligations en matière de réemploi secteur par secteur, qui ont fait l'objet d'âpres négociations. Ainsi, en 2030, 10 % des boissons alcoolisées – à l'exception du vin et des spiritueux – et 20 % des boissons non alcoolisées devront être vendues dans des bouteilles réutilisables. Les brasseurs ont bien tenté d'obtenir le même traitement de faveur que les viticulteurs, mais ils n'y sont pas parvenus. Dans la même logique, les Etats membres dont les infrastructures de tri sont insuffisantes devront mettre en œuvre une consigne pour les bouteilles en plastique et les canettes métalliques.

McDonald's a été particulièrement actif pour faire valoir ses arguments, alors que le texte de la Commission lui imposait une vaisselle réutilisable pour les ventes sur place, « *comme ce qui se fait dans n'importe quel restaurant ou bar* », pointe Pascal Canfin. Le groupe américain échappe finalement à cette obligation s'il recycle au moins 85 % de ses assiettes et gobelets ou s'il parvient à prouver que ces emballages à usage unique présentent une meilleure empreinte écologique que des emballages recyclés.

Les entreprises et autres groupes de pression sont également montés au créneau pour limiter la portée des interdictions que prévoit le projet de règlement. De manière générale, il est désormais acquis que celles-ci ne s'imposent que si le taux de collecte – et non pas de recyclage – des emballages concernés est inférieur à 85 %. [.....]

## RAPPORT sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages

### Résultat des votes au Parlement européen

Source : parlement.eu

#### Répartition des votes français par groupe politique

GRUPE POLITIQUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Alliance progressiste de socialiste et démocrate	6	0	0
Groupe conservateurs et réformistes européens	/	/	/
Identité et démocratie	0	14	0
Groupe des Verts/Alliance libre européenne	11	0	0
Groupe du parti populaire européen	1	0	7
La Gauche	5	0	0
Renew Europe	21	0	0
Non inscrits	0	2	0

## Réponses attendues à l'exercice d'analyse portant sur le vote du rapport (proposition de corrigé)

### 1) Quel est le sujet traité dans les articles et pourquoi il fait polémique ?

Le sujet traité dans les articles est celui du vote d'une proposition de règlement sur les emballages au sein de l'Union Européenne. L'objectif du texte est de renforcer les exigences de l'Union Européenne sur le cycle de vie des emballages afin de viser à leur réduction puis élimination. Le texte a fait polémique notamment car certains fromages traditionnels (camembert, Mont d'Or) sont dans des boîtes en bois qui servent d'emballage et dont le texte prévoit la suppression progressive.

### 2) Quels sont les arguments des différents camps ? Expliquez leur position respective.

Le groupe des Verts critique le manque d'ambition du texte, et la présence accrue de l'agro-industrie visant à affaiblir le contenu du nouveau règlement.

Le groupe Renew ne souhaite pas inscrire une dérogation au futur règlement européen afin de ne pas en affaiblir la portée car cela permettrait potentiellement à chaque secteur de demander des dérogations, mais est d'accord avec la suspension d'interdiction des emballages en bois.

Le groupe PPE critique de nombreux points du texte et demande une exonération globale pour les emballages en bois.

### 3) Quelle a été la proposition relative aux emballages en bois ?

Le groupe Renew a déposé un amendement demandant à la Commission de faire une proposition d'ici à 2028 pour les emballages en bois et en cire (comme le Babybel) qui ne disposent pas aujourd'hui de filière de recyclage spécifique.

#### **4) Que remarquez-vous de particulier dans le tableau de répartition des votes ?**

Ici, nous remarquons que les eurodéputés français ont voté principalement par bloc de groupe. Le groupe du parti populaire européen s'accorde en majorité pour s'abstenir, le groupe Identité et Démocratie a voté unanimement contre le texte, tandis que les autres groupes ont voté favorablement (La Gauche, Renew, Les Verts, Alliance progressiste)

#### **5) Quels autres types d'acteurs entrent en compte dans les débats autour de cette proposition ?**

Les entreprises et autres groupes de pression (lobbying) sont montés au créneau pour limiter la portée des interdictions. De nombreux acteurs de différents secteurs ont tenté d'obtenir des dérogations ou de peser sur des modifications de texte en leur faveur (agro-industrie, restauration rapide, producteurs de bière, de vin ou de parfums, de la grande distribution à l'hôtellerie etc....)